



REPUBLIQUE FRANCAISE

PROCES-VERBAL ET COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2021

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 14

Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 avril 2022

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Jacqueline PEIGNEGUY, Marie BLEIKER, Alain BRUDNER, Alain PARIOLEAU, Christian DURROTY, Myriam COULOUMIERS, Aurélie BELASCAIN, Benat ARLA, Zigor GOEASKOETXEA

Excusés : Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Kathy COELHO (donne pouvoir à Dany EUSTACHE), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Christiane URKIA-MARTIN), Patricia VIALLE (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Céline MAZEROLLES (donne pouvoir à Alain BRUDNER), Myriam COULOUMIERS à partir de 19h47 (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN entre les délibérations 4 et 9)

Mme Christiane URKIA-MARTIN a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 février 2022

1. Finances - Approbation des comptes de gestion 2021 (budget principal et budgets annexes)
2. Finances - Approbation des comptes administratifs 2021 (budget principal et budgets annexes) et décisions d'affectation des résultats
3. Finances - Vote des taux d'imposition locale – Année 2022
4. Finances - Approbation des budgets prévisionnels 2022 (budget principal et budgets annexes)
5. Finances - Dissolution du budget annexe Haritzondo
6. Finances - Participation aux ALSH d'Arcangues, Ahetze et Uda Leku
7. Finances - Plan de développement des mobilités douces - autorisation à déposer une demande de subvention auprès du Département
8. Finances - Rénovation du Bil Toki - autorisation à déposer une demande de subvention auprès du Département
9. Finances - Équipement numérique de l'école publique - autorisation à déposer une demande de subvention auprès du Ministère de l'éducation nationale dans le cadre de l'appel à projets « Label Ecole numérique »

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 février 2022

Les élus majoritaires approuvent par leurs signatures respectives le procès verbal du Conseil municipal du 11 février 2022. Les conseillers d'opposition Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Myriam COULOUMIERS et Zigor GOEASKOETXEA ne signent pas le procès verbal.

DCM N°8/2022 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES) ET DECISIONS D'AFFECTATION DE RESULTATS

Rapporteur : Benoit COVILLE

En préambule il est rappelé que les comptes administratifs ont été présentés et commentés en commission municipale des finances, le 29 mars 2022.

Madame le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer sur les Comptes Administratifs 2022.

1°- Budget principal Commune

• INVESTISSEMENT

➤ Dépenses :	Prévu :	2 839 904,85
	Réalisé :	1 379 458,39
	Reste à réaliser :	0,00

➤ Recettes :	Prévu :	2 788 697,68
	Réalisé :	1 781 460,07
	Report :	51 207,17

• FONCTIONNEMENT

➤ Dépenses :	Prévu :	1 360 479,00 (<i>dont 1 102 199,00 de dépenses réelles</i>)
	Réalisé :	1 813 715,66 (<i>dont 1 022 713,61 de dépenses réelles</i>)
	Reste à réaliser :	0,00

➤ Recettes :	Prévu :	1 360 479,00
	Réalisé :	2 173 879,35
	Reste à réaliser :	0,00

• RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

- Investissement : 453 208,85 (dans le CA c'est le résultat cumulé de la section d'investissement)
- Fonctionnement : 360 163,69
- Résultat global : 813 372,54

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 360 163,69
- un déficit reporté de : 0,00
- soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 360 163,69

- | | |
|---|------------|
| ○ un excédent d'investissement de : | 453 208,85 |
| ○ un déficit des restes à réaliser de : | 0,00 |
| ○ soit un besoin de financement de : | 0,00 |

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- **APPROUVER le compte administratif 2021 du budget principal de la commune,**
- **DECIDER l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :**

• **Décision d'affectation du résultat – budget principal Commune :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 :

Résultat reporté en fonctionnement (002) : EXCEDENT	160 163,69
Affectation complémentaire réserve (1068) : EXCEDENT	200 000,00
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	453 208,85

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Votent contre : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA

S'abstient : Myriam COULOUMIERS

2° - Budget annexe Bâtiment Multiservices
--

• **INVESTISSEMENT**

➤ Dépenses :	Prévu :	988 454,55
	Réalisé :	862 257,81
	Reste à réaliser :	0,00
➤ Recettes :	Prévu :	704 420,19
	Réalisé :	655 797,15
	Report :	284 034,36

• **FONCTIONNEMENT**

➤ Dépenses :	Prévu :	31 389,00
	Réalisé :	7028,60
	Reste à réaliser :	0,00
➤ Recettes :	Prévu :	31 389,00
	Réalisé :	30 784,00
	Reste à réaliser :	0,00

• **RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE**

➤ Investissement :	77 573,70
➤ Fonctionnement :	23 755,40
➤ Résultat global :	101 329,10

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 23 755,40
- un déficit reporté de : 0,00
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 23 755,40

- un excédent d'investissement de : 77 573,70
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00
- soit un excédent de financement de : 77 573,70

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- **APPROUVER le compte administratif 2021 du budget annexe Bâtiment Multiservices,**
- **DECIDER l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :**

- **Décision d'affectation du résultat – budget annexe Bâtiment Multiservices:**

Résultat reporté en fonctionnement (002) : EXCEDENT 23 755,40

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT 77 573,70

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Votent contre : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

3° - Budget annexe Lotissement Etxeta
--

- **INVESTISSEMENT**

- Dépenses : Prévu : 978 335,58
Réalisé : 978 335,58
Reste à réaliser : 0,00

- Recettes : Prévu : 0,00
Réalisé : 0,00
Report : 978 335,58

- **FONCTIONNEMENT**

- Dépenses : Prévu : 1 083 208,77
Réalisé : 672 801,02
Reste à réaliser : 0,00

- Recettes : Prévu : 1 083 208,77
Réalisé : 1 083 204,09
Reste à réaliser : 0,00

- RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE
 - Investissement : 0,00
 - Fonctionnement : 410 403,07
 - Résultat global : 410 403,07

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 410 403,07
- un excédent reporté de 0,00
soit un excédent de fonctionnement cumulé de 410 403,07

- un excédent d'investissement de : 0,00
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00
soit un excédent de financement de : 0,00

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- **APPROUVER le compte administratif 2021 du budget annexe Lotissement Etxeta,**
- **DECIDER l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :**

- **Décision d'affectation du résultat – budget annexe Lotissement Etxeta:**

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 :	410 403,07
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002) : EXCEDENT	410 403,07
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	0,00

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Votent contre : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

4° - Budget annexe Micro crèche KILIKA

- INVESTISSEMENT
 - Dépenses :

Prévu :	0,00
Réalisé :	0,00
Reste à réaliser :	0,00

 - Recettes :

Prévu :	0,00
Réalisé :	0,00
Reste à réaliser :	0,00

- FONCTIONNEMENT
 - Dépenses : Prévu : 162 837,08
Réalisé : 148 050,31
Report : 27 667,92
 - Recettes : Prévu : 190 505,00
Réalisé : 168 408,28
Reste à réaliser : 0,00
- RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE
 - Investissement : 0,00
 - Fonctionnement : - 7309,95
 - Résultat global : - 7309,95

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 7309,95
- un excédent reporté de : 0,00
soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 7309,95
- un déficit d'investissement de : 0,00
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00
soit un besoin de financement de : 0,00

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- **APPROUVER le compte administratif 2021 du budget annexe Microcrèche KILIKA,**
- **DECIDER l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :**

- **Décision d'affectation du résultat – budget Annexe Microcrèche KILIKA:**

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : DEFICIT	7309,95
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	7309,95
Résultat d'investissement reporté (001) :	0,00

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Vote contre : Aurélie BELASCAIN

S'abstiennent : Benat ARLA, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

5° - Budget annexe Cimetière

- INVESTISSEMENT
 - Dépenses : Prévu : 50 000,00
Réalisé : 1,60
Report : 23 408,10
 - Recettes : Prévu : 73 408,10
Réalisé : 9 999,98
Reste à réaliser : 0,00
- FONCTIONNEMENT
 - Dépenses : Prévu : 123 413,10
Réalisé : 10 001,58
Reste à réaliser : 0,00
 - Recettes : Prévu : 123 413,10
Réalisé : 10 001,58
Reste à réaliser : 0,00
- RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE
 - Investissement : - 13 409,72
 - Fonctionnement : 0,00
 - Résultat global : - 13 409,72

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0,00
- un déficit reporté de : 0,00
soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 0,00

- un déficit d'investissement de : 13 409,72
- un déficit des restes à réaliser de : 0,00
soit un besoin de financement de : 13 409,72

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- **APPROUVER le compte administratif 2021 du budget annexe Cimetière,**
- **DECIDER l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :**
 - **Décision d'affectation du résultat – budget annexe Cimetière :**
Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : DEFICIT 0,00
Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0,00
Résultat reporté en fonctionnement (002) : 0,00
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 13 409,72

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Votent contre : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA,

S'abstient : Myriam COULOUMIERS

DCM N°9/2022 – COMPTES GESTION 2021 (BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES)

Rapporteur : Benoit COVILLE

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- Statuant sur l'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les 4 budgets annexes : BA Microcrèche, BA cimetière, BA Bâtiment Multiservices et BA Lotissement Etxeta;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice, est invité à :

- **APPROUVER les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.**

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Votent contre : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 14 avril 2022

Le Maire

Marie José MIALOCQ

DCM N°10/2022 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2022

Rapporteure : Mme la MAIRE

Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux d'imposition locale pour l'année 2022 qui n'ont pas évolué depuis 2016.

Pour rappel, dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient depuis l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Ainsi, en 2021, le nouveau taux communal s'établissait à 21,37 % (soit 7,9 % taux communal + 13,47 % taux départemental).

Pour l'exercice budgétaire 2022, il est proposé de maintenir les taux communaux à l'identique de l'année 2021 soit 21,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 25,57 % sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

	Bases prévisionnelles 2022	Taux 2022	Produit attendu 2022
Taxe Foncier Bâti	3 305 000	21,37 %	706 279
Taxe Foncier Non Bâti	61 400	25,57 %	15 700
<i>Total</i>			721 979

Il convient de préciser que les communes continueront de percevoir les recettes fiscales liées à la taxe d'habitation des résidences secondaires (avec la majoration). Mais le taux ne pourra évoluer qu'à compter de 2023.

Le Conseil Municipal décide de :

- **FIXER les taux pour 2022 comme suit :**
 - **Taxe Foncier Bâti : 21,37 %**

- **Taxe Foncier Non Bâti : 25,57 %**

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH, Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

DCM N°11/2022 – BUDGETS PREVISIONNELS 2022 (BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES)

Rapporteur : Alain Parioleau

Monsieur Benoît COVILLE, adjoint délégué aux finances, présente les propositions de budgets primitifs pour l'exercice 2022 qui ont été travaillées en commission municipale en charge des finances les 29 et 31 mars 2022, puis présentées à la commission générale du 4 avril 2022 et adressées avant la séance aux élus.

Les budgets prévisionnels 2022 s'équilibrent ainsi qu'il suit :

1°- Budget principal Commune

Exercice 2022	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 697 050	1 697 050
Section d'investissement	3 033 887 <i>Décomposés de la manière suivante :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Dépenses réelles : 3 033 887 • Dépenses d'ordre : 0 	3 033 887 <i>Décomposés de la manière suivante :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Recettes réelles : 1 991 114 • Recettes d'ordre : 589 564 • Résultats de l'exercice 2021 reporté 453 209

Le Conseil Municipal est invité à :

- **ADOPTER le Budget principal de la Commune pour l'exercice 2021 ;**
- **AUTORISER son exécution par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement ;**

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Votent contre : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

2° - Budget annexe Bâtiment Multiservices

Exercice 2022	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	328 655,40	328 655,40
Section d'investissement	405 129,10	405 129,10 <i>Décomposés de la manière suivante :</i> <ul style="list-style-type: none">• Recettes réelles : 321 913,40• Recettes d'ordre : 5642• Résultats de l'exercice 2021 reporté : 77 573,70

Le Conseil Municipal est invité à :

- **ADOPTER le Budget annexe Bâtiment Multiservices pour l'exercice 2022**
- **AUTORISER son exécution par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement**

Zigor GOIEASKOETXEA dit qu'au conseil municipal d'avril 2021, la commune avait voté la vente de l'épicerie. Qu'en est-il de l'investissement matériel ?

Benoit Coville répond que le matériel est loué aux gérants en attendant de leur vendre.

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Votent contre : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

3° - Budget annexe Lotissement Etxeta

Exercice 2022	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	410 403,07	410 403,07

Le Conseil Municipal est invité à :

- **ADOPTER le Budget annexe Lotissement Etxeta pour l'exercice 2022**
- **AUTORISER son exécution par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement**

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Votent contre : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

4° - Budget annexe Micro crèche KILIKA

<i>Exercice 2022</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	155 369	155 369

Le Conseil Municipal est invité à :

- **ADOPTER le Budget annexe Microcrèche KILIKA pour l'exercice 2022**
- **AUTORISER son exécution par chapitre en section de fonctionnement**

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH, Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

5° - Budget annexe Cimetière

<i>Exercice 2022</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	73 414,72	73 414,72
<i>Section d'investissement</i>	43 409,72	43 409,72

Le Conseil Municipal est invité à :

- **ADOPTER le Budget annexe Cimetière pour l'exercice 2022**

- **AUTORISER son exécution par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement**

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Votent contre : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

DCM N°12/2022 – DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT HARTIZONDO

Rapporteur : Dany EUSTACHE

Par délibération en date du 16 avril 2018, le Conseil municipal a créé le budget annexe Lotissement Haritzondo.

Le projet de lotissement n'ayant finalement pas abouti et aucune écriture comptable n'ayant été effectué, il y a lieu de procéder à la dissolution de ce budget annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission générale dûment réunie en date du 02 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est invité à :

- **DECIDER de la dissolution du budget annexe Lotissement Haritzondo.**

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

Votent contre : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

DCM N°13/2022 – CONVENTION AVEC LES COMMUNES D'AHETZE, D'ARCANGUES ET L'ASSOCIATION « UDA LEKU » POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ET DU LOCAL JEUNES DES COMMUNES VOISINES

Rapporteuse : Christiane Urkia-Martin

Il est rappelé que la commune d'Arbonne ne bénéficie pas d'une structure extrascolaire pouvant accueillir les enfants domiciliés à Arbonne les mercredis et les vacances scolaires.

Les accueils de loisirs des communes d'Ahetze et d'Arcangues ainsi que le local Jeunes d'Arcangues sont ouverts le mercredi pour les enfants d'Arbonne en période scolaire ainsi que durant les vacances scolaires.

L'association « Uda Leku » située sur la commune de Biarritz propose un accueil en langue basque.

Les communes d'Ahetze, d'Arcangues et l'association « Uda Leku » disposent, au travers de leur accueil de loisirs pour les 3 à 10 ans, d'une structure périscolaire et extrascolaire sans hébergement, déclarée, agréée auprès de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) :

- pour les mercredis périscolaires (sur les périodes scolaires)
- pour les vacances scolaires.

La commune d'Arcangues dispose également d'une structure, « le local jeune », déclarée et agréée auprès de la SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) qui donne la possibilité de recevoir des jeunes de 11 à 17 ans .

En 2017, une réflexion a été engagée avec les communes d'Ahetze et d'Arcangues afin d'évoquer ensemble les conditions financières de l'accueil des enfants d'Arbonne les mercredis et durant les vacances scolaires.

A l'issue de cette réflexion une première convention a été conclue dans les conditions suivantes :

Participation de la Commune d'Arbonne ALSH	
Journée par enfant	6 €
Demi-journée par enfant	3 €

Il est proposé de reconduire la convention pour une période de 3 ans pour les années 2022, 2023 et 2024 et de mettre en place une convention avec l'association « Uda Leku ».

Il est proposé d'ajouter le cas de la participation pour l'accueil des jeunes arbonars de 11 à 17 ans au local jeunes de la commune d'Arcangues de la façon suivante :

Participation de la Commune d'Arbonne LOCAL JEUNES	
Demi-journée par enfant	2 €

Cette participation sera en partie déduite de la facturation des familles résidant sur Arbonne.

Les Communes d'Ahetze, d'Arcangues et l'association « Uda Leku » établiront la liste récapitulative des enfants d'Arbonne en mentionnant les noms, prénoms et nombre de jours de présence de chacun, le montant dû et la transmettront à la Mairie d'Arbonne.

Un titre de recettes sera établi par les Communes d'Ahetze, d'Arcangues et l'association « Uda Leku » deux fois l'an (juin et décembre) pour percevoir ce montant.

Il est demandé au Conseil municipal :

- **d'approuver la participation financière demandée à la Commune d'Arbonne au bénéfice de ses enfants fréquentant les Accueils de Loisirs des Communes d'Ahetze, d'Arcangues et l'association « Uda Leku » et le local jeunes de la commune d'Arcangues;**

- **d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions correspondantes avec les Communes d'Ahetze, d'Arcangues et l'association « Uda Leku » ;**
- **d'autoriser Madame la Maire à réaliser les opérations administratives, budgétaires et comptables correspondantes.**

Vote pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

S'abstiennent : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

DCM N°14/2022 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE DANS LE CADRES DE L'APPEL A PROJET « POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES »

Rapporteur : Jacqueline Peigneguy

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un important volet sous forme d'appel à projets dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets d'Education Nationale pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur deux volets essentiels non dissociables:

Les projets doivent être construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques. Un diagnostic a été réalisé et partagé avec l'école publique en septembre 2021.

L'aide de l'État est comprise entre 50% et 60% selon la nature de la dépense et le montant engagé par la collectivité.

Le budget alloué à cet investissement (équipements et services) est de 23 180,60 euros TTC.

Vu l'avis favorable de la Commission générale dûment réunie en date du 5 avril 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir discuté, le conseil municipal est invité à :

- **AUTORISER Mme la Maire à déposer auprès du ministère de l'Education Nationale une demande de subvention au taux maximum possible pour le financement du projet décrit ci-dessus.**
- **AUTORISER Mme la Maire à signer toute pièce ou document à cet effet.**

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH, Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

DCM N°15/2022 – PLAN DE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DOUCES – AUTORISATION A DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

Rapporteur : Patrick ALLEGROTTI

La mobilité sur la commune d'Arbonne a été marquée depuis une cinquantaine d'année par le « règne du tout voiture ». Cette réalité a pu correspondre à un certain modèle de société, typique de l'époque des « 30 glorieuses », mais a favorisé à la fois un étalement urbain aujourd'hui proscrit, une dégradation de l'environnement (bilan carbone, recul des espaces naturels) et un sentiment d'inhospitalité, voire d'insécurité pour tout autre type de mobilités, dites douces, que sont les déplacements piétons et cyclables, pourtant bien plus vertueux. Il n'en a pourtant pas toujours été ainsi.

Ainsi, en s'appuyant sur la réalité vécue de son territoire tout au long de son histoire, et afin de favoriser le développement des pratiques de mobilité plus vertueuses, la commune d'Arbonne souhaite aménager un réseau de voies et chemins dédié tout ou partie aux mobilités douces, plus précisément piétonne et cycliste.

L'objectif de ce plan de développement des mobilités douces est celui de renforcer les liens de proximité au sein du village, en direction du centre-bourg (notamment future école) et des communes voisines. Au-delà de l'aspect social engendré par cette proximité, la valorisation des cheminements doux implique tout autant une démarche plus respectueuse de l'environnement. En effet, ces aménagements tendent à réduire l'utilisation de la voiture en centre-bourg et à limiter ainsi les émissions de gaz à effet de serre et à mettre en valeur la richesse du patrimoine environnemental.

Il sera ainsi aménagé en complément de la réalisation récente (*en co-maîtrise d'ouvrage avec le conseil départemental des Pyrénées Atlantiques*) du trottoir tout le long de la RD 255 du Nord au Sud (3,2kms) :

- **Un réseau de chemins campagnards, à usage des piétons et cyclables**, venant compléter en continu la liaison cyclable vers les communes limitrophes (et plus précisément en connexion vers la voie verte de Bidart) en aménageant les chemins ruraux le long des rivières de l'Alotz et de l'Uhabia et de la zone humide de Ziburia (entre les chemins Ziburia, Perukain et Sansuenea), qui permettront de relier la plage de l'Uhabia.
D'apparence plus champêtre, ces itinéraires recouverts de gravier de Saint-Martin d'Oney maintiendront la perméabilité des sols, et constitueront tout autant un facteur de valorisation du patrimoine naturel, et donc d'attractivité touristique. Le budget s'élève à 386 260 euros HT.
- **Un parcours sportif** avec des agrès en bois à hauteur de 10 000 euros HT.

Une fois les travaux achevés, il sera possible de se rendre à pied et à vélo, de manière totalement sécurisée, en quasiment tout point de la commune, puis de rallier les équipements

cyclables existants (voie verte de Bidart jusqu'à la plage de l'Uhabia, et cheminements d'Arcangues puis Bassussarry jusqu'aux bords de la Nive) ou en cours de création sur les communes de Biarritz, Arcangues et Bidart.

Pour rappel le montant du projet s'élève à 386 260€ HT. Un dossier a déjà été déposé au titre de la DETR/DSIL. Afin de compléter le financement de l'opération une demande de subvention sera déposée auprès du Département des Pyrénées Atlantiques.

Vu l'avis favorable de la commission générale dûment réunie en date du 5 avril 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir discuté, le conseil municipal est invité à :

- **AUTORISER Mme la Maire à déposer auprès du Département des Pyrénées Atlantiques une demande de subvention au taux maximum possible pour le financement du projet décrit ci-dessus.**
- **AUTORISER Mme la Maire à signer toute pièce ou document à cet effet.**

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH

S'abstiennent : Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

DCM N°16/2022 – RENOVATION DU BIL TOKI – AUTORISATION A DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

Rapporteuse : Jacqueline PEIGNEGUY

Le Bil-Toki est un bâtiment destiné à des manifestations sportives (pelote basque), Cet équipement (Fronton Couvert Demi-Trinquet) a été construit en 1981. Cet espace sportif est de type Mur ou fronton mixte, il dispose d'un sol en Béton et compte environ 200 places en tribune. La surface d'évolution est de 450 m².

Ce lieu accueille différentes disciplines de pelote et des tournois y sont organisés tous les ans. L'établissement est mis à disposition des associations et des particuliers pour la pratique de la pelote.

Le Bil Toki accueille également les deux écoles du village dans le cadre de la pratique sportive obligatoire mais sert aussi de salle polyvalente pour des spectacles variés, tels des représentations de danses.

Ce lieu emblématique apprécié par toutes les générations, situé au centre-bourg de la commune, a été rénové à plusieurs reprises. Cependant, son état nécessite la poursuite des travaux de réhabilitation. Une enquête récemment réalisée auprès des associations utilisatrices a permis de retenir les travaux d'urgence à engager :

- Ravalement de la façade
- Rénovation de la salle de convivialité et de réunion des associations
- Rénovation de la cuisine
- Création d'une réserve
- Mise aux normes de l'électricité
- Travaux de reprise d'une cunette à l'intérieur derrière les filets.

S'agissant d'un bâtiment communal, cette opération programmée pour un montant de 223 800€ dans le cadre du budget d'investissement 2022 est éligible à l'aide du Conseil départemental et du SDEPA.

Vu l'avis favorable de la Commission générale dûment réunie en date du 5 avril 2022 ;

Après avoir entendu l'exposé, et en avoir discuté, le conseil municipal est invité à :

- **AUTORISER Mme la Maire à déposer auprès du Département des Pyrénées Atlantiques et du SDEPA une demande de subvention au taux maximum possible pour le financement du projet décrit ci-dessus, le reliquat étant financé sur les fonds propres de la commune.**
- **AUTORISER Mme la Maire à signer toute pièce ou document à cet effet.**

Votent pour : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Dany EUSTACHE, Christiane URKIA-MARTIN, Benoit COVILLE, Marie BLEIKER, Christian DURROTY, Alain PARIOLEAU, Patricia VIALLE, Kathy COELHO, Céline MAZEROLLES, Valentin TELLECHEA, Alain BRUDNER, Sophie KONSTANTINOVICH, Benat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA, Myriam COULOUMIERS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h23.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 14 avril 2022**

**Le Maire
Marie José MIALOCQ**

